

# VILLE DE MONTMAGNY

Val d'Oise



## Projet d'établissement du service de la petite enfance

N° INSEE : 95 0 18 427

Accusé de réception en préfecture  
095-219504271-20191217-DEL2019121221-  
DE  
Date de télétransmission : 17/12/2019  
Date de réception préfecture : 17/12/2019

<b>LE PROJET SOCIAL</b>	<i>page</i>
I- Historique	3
II- Etat des lieux	4
1) Présentation de la Commune et son contexte régional	4
2) Profil des familles et démographie enfantine	4
3) Offres d'accueil sur la Commune	4
4) Autre mode de garde	5
5) La direction et le secrétariat petite enfance	5
6) Analyse de l'offre	5
7) Analyse sociologique et prestations d'accueil proposées	5
Le multi-accueil « Les Sablons	5
La crèche familiale	6
La mini-crèche	7
La micro-crèche	7
La commission d'attribution des places	7
III- Missions et objectifs	8
 <b>LE PROJET EDUCATIF</b>	
1) Favoriser un accueil de qualité	10
2) L'adaptation	10
3) L'accueil au quotidien	10
4) L'accueil de l'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique	11
5) L'éveil de l'enfant	11
6) Le temps du repas	12
7) Les soins	12
8) Le sommeil	12
9) Participation des parents	13
10) Soutenir les familles connaissant des difficultés particulières	13
Modalités des relations avec les organismes extérieurs	14
Répartition du personnel et présentation des compétences	15
Les modalités de formation des assistantes maternelles	16
Le suivi professionnel des assistantes maternelles	17
 CONCLUSION	 18

## AVANT-PROPOS

*Les structures d'accueil de la petite enfance sont des lieux de vie où l'on se rencontre et où l'on apprend à vivre ensemble.*

Depuis 1990, date de création du service municipal de la Petite enfance, la Ville a développé tout un panel d'équipements sociaux visant à répondre aux besoins spécifiques du public Magnymontois et de toutes ses composantes. Parmi ses réalisations, tenant compte de la géographie de la ville ainsi que des quartiers relevant de la politique de la ville, la Municipalité a fait le choix de créer diverses structures destinées à recevoir les tout-petits.

Les premiers équipements, qui apportaient principalement réponse aux besoins de garde des parents, ont vite laissé place à de véritables structures d'accueil éducatif au sein desquelles l'enfant est placé au cœur des préoccupations. Celles-ci sont aujourd'hui des lieux respectueux du bien-être des enfants et de leur santé, offrant des espaces sécurisés, de socialisation et équipés pour favoriser leur développement psychomoteur. La famille aussi est prise en compte en termes d'accueil, de relations d'échange et d'accompagnement divers.

Ainsi, les structures municipales se mettent en complémentarité avec l'enfant et sa famille durant tout son séjour.

L'équipe municipale qui demeure très soucieuse des attentes légitimes de sa population, s'attache à maintenir des services de qualité, évolutifs et complémentaires.

La prise en charge des enfants participe à une véritable politique d'égalité des chances et de réduction des inégalités sociales.

Ce document, qui constitue le projet d'établissement régissant les EAJE du Service de la Petite enfance, s'inscrit dans la démarche édictée par les décrets. Il regroupe différents thèmes qui permettront de présenter le projet dans lequel se sont engagés les élus, les professionnels, les institutions et les familles pour assurer le bien-être des Magnymontois les plus jeunes.

## Le projet social

### I - Historique

A l'origine et mis à part la protection maternelle et infantile, les enfants n'étaient pris en charge par la Ville qu'à partir de leur scolarisation à l'école maternelle.

Le service de la petite enfance a été créé dans les années 1990 pour satisfaire à la demande pressante de parents actifs, travaillant le plus souvent en dehors de la commune et contraints de trouver des modes de garde pour assurer la prise en charge de leurs enfants durant leur absence.

A sa création, le service était rattaché à la délégation de l'adjoint au Maire chargé du Centre Communal d'Action Sociale. Très vite et sous son impulsion, le multi-accueil « Les Sablons » et la mini-crèche sont devenues opérationnelles ; puis la crèche familiale et le relais des assistants maternels sont venus compléter les équipements du service petite enfance.

Aujourd'hui, le service qui regroupe une quarantaine de professionnels offre une grande amplitude horaire d'accueil et plus de 87 places. Il est placé sous l'autorité d'un adjoint au maire, délégué à la petite enfance. Il conduit sa destinée à partir de la Municipalité.

C'est ainsi qu'une micro-crèche a vu le jour le 05 décembre 2011 et le lourd projet de rénovation urbaine qui se déroule actuellement sur le quartier du centre-ville prévoit également d'intégrer des espaces conséquents qui seront dédiés au transfert des locaux à la petite enfance, avec une échéance au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Ce lieu nommé «Pôle Petite Enfance mes Premiers Pas» regroupera :

- La direction et le secrétariat
- La Crèche Familiale
- Le Relais Assistants Maternels

## II - Etat des lieux

### 1) Présentation de la commune et de son contexte régional

La commune de Montmagny s'étend dans un axe nord/sud sur une superficie de 271 hectares. Elle se situe à 8km de Paris (20mn via la Gare du Nord), au carrefour des réseaux de communication et des secteurs stratégiques du nord de l'agglomération parisienne définis par le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France.

Montmagny fait partie de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Vallée (C.A.P.V), créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Celle-ci regroupe une population de 183 000 habitants, avec les dix-sept autres communes qui la composent : Andilly, Attainville, Bouffémont, Deuil-la-Barre, Domont, Enghien-les-Bains, Ezanville, Margency, Groslay, Moisselles, Montlignon, Montmorency, Piscop, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Gratien, Saint-Prix, et Soisy-sous-Montmorency.

Le territoire communal est situé dans la partie la plus à l'Est du Val d'Oise. Il jouxte le département de la Seine-Saint-Denis. Il est bordé par six communes limitrophes dont trois du 93 : au sud, Epinay-sur-Seine ; à l'est, Villetaneuse et Pierrefitte-sur-Seine ; au nord, Groslay et Sarcelles ; à l'ouest, Deuil-la-Barre.

### 2) Profil des familles et démographie infantine

Le nombre de naissances reste stable :

Année	Nombre de naissances
2015	250
2016	223
2017	272
2018	261

### 3) Offres d'accueil sur la Commune

La commune gère 4 structures petite enfance :

➤ Le multi-accueil « Les Sablons » : 14, rue Claude Debussy

Agréé pour 20 enfants

Ouverture de 8H00 à 18H30 du lundi au vendredi

Fermé une partie des vacances scolaires

➤ La crèche familiale : 30, rue de Sprimont

Agréée pour 37 enfants

Ouverture de 7H30 à 19H00 du lundi au vendredi et sur dérogation des 6H00 jusqu'à 20H00

Fermé une partie des vacances scolaires

Accusé de réception en préfecture  
095-219504271-20191217-DEL2019121221-  
DE  
Date de télétransmission : 17/12/2019  
Date de réception en préfecture : 17/12/2019

➤ La mini-crèche : 9, rue Maurice Berteaux  
Agréée pour 20 enfants  
Ouverture de 7H30 à 19H00 du lundi au vendredi  
Fermé une partie des vacances scolaires

➤ La micro-crèche : 11, sentier des Lévriers  
Agréée pour 10 enfants  
Ouverture de 8H00 à 18H30 lundi, mardi, jeudi, vendredi  
Fermée une partie des vacances scolaires

#### 4) Autre mode de garde

Les familles qui n'obtiennent pas de place sont systématiquement orientées vers le relais assistants maternels, structure municipale située 30, rue de Sprimont.

#### 5 ) La direction et le secrétariat petite enfance

Ils sont situés dans le Pôle Petite Enfance « mes Premiers Pas », 30, rue de Sprimont. Le secrétariat renseigne les familles sur le fonctionnement des différents modes d'accueil de la Commune.

Les inscriptions sont centralisées au Pôle petite enfance qui assure également le suivi administratif des enfants fréquentant les crèches et il gère la facturation des prestations.

#### 6) Analyse de l'offre

Voici un tableau récapitulatif des demandes d'inscription sur les structures petite enfance de la Ville entre 2016 à 2018

Année	Nombre total inscriptions traitées dans l'année	Nombre total de réponses positives	Nombre total de réponses négatives	Nombre total d'annulations par les familles
<b>2016</b>	215	66	121	28
<b>2017</b>	205	62	107	36
<b>2018</b>	219	68	118	33

En moyenne, 1/3 des demandes sont satisfaites tout en sachant que 90 % des familles souhaitent une place en structure collective.

Les familles qui maintiennent leur dossier le font généralement pour des raisons financières ou parce qu'elles ont une préférence dans le mode d'accueil collectif.

#### 7) Analyse sociologique et prestations d'accueil proposées

##### **LE MULTI-ACCUEIL « LES SABLONS » :**

Le multi-accueil « Les Sablons », est situé dans le quartier des sablons, quartier résidentiel de la Commune.

Il est ouvert depuis le 8 janvier 1990 et accueille les enfants Magnymontois à partir de 12 mois jusqu'à leur entrée à l'école.

Les enfants viennent en journée sur une base d'un à cinq jours d'accueil par semaine, ou en demi-journée avec des séquences d'1H00 à 4h00, à une fréquence d' 1 à 5 jours par semaine.

Il est à préciser que les familles préfèrent obtenir des journées complètes plutôt que des demi-journées. Toutefois, elles sont réservées en priorité aux familles qui justifient d'un travail ou d'une formation.

Les parents qui ne peuvent justifier d'un travail ou d'une formation professionnelle bénéficient d'un maximum de 2 jours d'accueil (en journée ou en ½ journée) pour leur enfant et une priorité leur est donnée pour l'obtention de séquences supplémentaires s'ils trouvent un travail entre-temps.

Les familles qui habitent le centre ville et qui ne sont pas véhiculées se désistent parfois en argumentant le fait que la structure est trop loin.

Pratiquement, toutes les familles qui fréquentent le multi-accueil « Les Sablons » ont un contrat d'accueil régulier permettant ainsi aux enfants de venir chaque semaine puisque leur place est réservée et permet à chacun de se repérer.

Il arrive que des enfants fréquentent la structure en accueil ponctuel ou en urgence, permettant ainsi d'optimiser la place d'un enfant absent ou d'intégrer une famille connaissant des difficultés sociales ou médicales.

### **LA CRECHE FAMILIALE :**

La crèche familiale est située au centre-ville au 30, rue de Sprimont. Elle est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> février 1991 et comme l'indique le nom de la structure, trois à quatre enfants habitant la Ville sont accueillis dans un environnement familial au domicile d'une assistante maternelle agréée. Les assistantes maternelles et les enfants dont elles ont la charge se déplacent à la crèche toutes les semaines pour les activités.

10 assistantes maternelles travaillent pour la crèche familiale et elles sont réparties sur tout le territoire communal.

Pour accéder à cette structure, les familles doivent justifier d'un travail ou d'une formation. Tous les enfants accueillis sont en accueil régulier du lundi au vendredi et quelques places sont réservées aux familles travaillant à 80 % avec un jour d'absence par semaine. Cette structure permet aux familles un accueil dès 6H00 le matin ou jusqu'à 20H00 sur dérogation.

### **LA MINI-CRECHE :**

Elle est située dans le centre ville près de la Mairie et juste à coté de la PMI. Elle est ouverte depuis le 23 mars 1992.

Pour intégrer cette structure, une priorité est donnée aux familles Magnymontoises travaillant ou justifiant d'une formation.

Les besoins des familles sont respectés et les enfants fréquentent la structure en accueil régulier du lundi au vendredi, quelques enfants viennent quatre jours par semaine et en fonction des disponibilités des contrats de 1 à 3 jours par semaine sont proposés à des familles en recherche d'emploi.

Les enfants viennent en accueil régulier, il peut arriver que des enfants viennent en accueil ponctuel ou d'urgence, permettant ainsi d'optimiser la place d'un enfant absent ou de privilégier une famille connaissant des difficultés particulières.

Pour les accueils ponctuels non prévisibles à l'avance, une souplesse est accordée, les enfants arrivent à leur rythme et peuvent également venir en demi-journée, avec des séquences d'une à quatre heures.

### **LA MICRO-CRECHE :**

Elle est située dans le quartier des Lévrier, secteur avec de nombreux logements de type HLM, proche du centre ville et près de la gare de Deuil-Montmagny.

Les dossiers sont sélectionnés avec les besoins des familles à 80% ou 100 % sur une base de 4 jours par semaine car les contrats sont principalement proposés en accueil régulier, puisque la structure est fermée le mercredi, 1 ou 2 enfants sont accueillis ponctuellement selon les places vacantes.

Une étude a lieu actuellement sur la pertinence d'ouvrir cet équipement le mercredi.

### **LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES :**

Il est à préciser que pour l'ensemble des structures petites enfance, une commission se réunit en avril/mai, chaque année pour l'attribution des places en septembre et que la sélection se fait par l'ancienneté du dossier ou de l'agrément des assistantes maternelles pour la crèche familiale.

Pour la micro-crèche, la structure étant située au premier étage, il n'est accepté que 2 ou 3 enfants qui ne marchent pas et ce pour des raisons de sécurité.

Chaque structure réserve une place par tranche de 20 places pour les enfants dont les parents

- rencontrent des difficultés du fait de leur condition de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs revenus (API, ASS, etc.) qui vivent seuls ou avec une personne travaillant ou suivant une formation.
- sont engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA.

La Municipalité peut aussi réserver une place par an, sur l'ensemble des structures petite enfance, à un agent communal non domicilié sur la Commune, selon le barème des Magnymontois.

### III - Missions et objectifs

1- *Offrir des services d'accueil de qualité adaptés aux besoins du public et correspondant à la demande des familles en nombre et en diversité.*

Objectifs :

- Adapter les modalités de fonctionnement aux besoins des familles et des enfants reçus.
- Prendre en compte les constats et diagnostics des professionnels dans le but d'améliorer la qualité d'accueil et la diversité des activités.

2- *Apporter l'aide nécessaire en termes de qualité d'accueil afin que les parents puissent harmoniser leur vie professionnelle, familiale et sociale.*

Objectifs :

- Organiser l'accueil des familles et la prise en charge des enfants. Assurer l'information transversale et entretenir une écoute attentive des difficultés des parents.
- Gérer au mieux les admissions en tenant compte à la fois des critères définis par la collectivité et des nécessités familiales pouvant donner un caractère prioritaire.
- Respecter les méthodes d'éducation parentale tout en veillant à ne pas entraver l'organisation collective.

3- *Offrir aux enfants des structures sécurisées propres à assurer leur bien-être, leur santé et leur développement dans le respect des rythmes.*

Objectifs :

- Transmettre les valeurs éducatives nécessaires à la construction d'un environnement propice aux apprentissages, aux échanges, au respect mutuel et à l'intégration sociale.
- Faire appliquer les normes en vigueur relatives au personnel, à l'environnement et à l'hygiène.
- Etablir clairement les règles de sécurité et les consignes de fonctionnement concernant l'organisation de la vie dans les établissements.

4- *Garantir une place par tranche de 20 places pour les enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA.*

Objectifs :

- Favoriser l'accueil des enfants issus de familles en situation précaire afin de participer à une véritable politique d'égalité des chances et de réduction des inégalités sociales.

5- *Assurer un encadrement de qualité par un personnel compétent et inscrit dans un plan de formation et de perfectionnement durable.*

Objectifs :

- Développer une dynamique d'équipe centrée sur les besoins de l'enfant et propre à encourager une conduite participative.
- Poursuivre le développement professionnel par le biais du plan communal de formation.
- Situer le personnel dans le cadre de leurs droits et de leurs obligations.

*6- S'adapter à l'accueil d'enfants malades chroniques ou porteurs de handicap, dans un but de faciliter leur intégration.*

Objectifs :

- Mettre en place un protocole permettant d'accueillir l'enfant dans toute sa différence, de la manière la plus harmonieuse possible, dans un souci d'intégration et d'épanouissement.
- Préparer les lieux d'accueil au libre accès, à la circulation et au confort des enfants dont la mobilité est réduite.

*7- Préparer les enfants à leur intégration sociale et au passage harmonieux dans les prochaines étapes de la vie en collectivité.*

Objectifs :

- Veiller à la cohérence des actions menées par les équipes pluridisciplinaires et les différents partenaires éducatifs et de santé.
- Développer une réflexion permanente avec les partenaires pour assurer le passage harmonieux dans les différentes structures collectives, d'animations ou scolaires.

*8- Evaluer régulièrement et objectivement les besoins des familles et l'offre de services proposée par la Ville.*

Objectifs :

- Développer des outils d'analyse et de diagnostic permettant d'évaluer les besoins de la population et l'adéquation des offres proposées par la collectivité.

*9- Respecter la charte de la laïcité de la branche famille.*

Objectifs :

- Veiller au bon accueil de tous sans aucune discrimination.

## **Le projet éducatif**

### **OBJECTIFS D'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE AU SERVICE PETITE ENFANCE**

#### **1) FAVORISER UN ACCUEIL DE QUALITE**

Le service petite enfance est un lieu de vie et d'éveil qui doit permettre à l'enfant de se construire et de s'épanouir harmonieusement tant sur le plan physique que sur le plan psychologique, affectif et social : l'objectif étant le respect des rythmes propres à chaque enfant.

Accueillir un enfant c'est aussi accueillir sa famille. Il est également important d'établir une relation privilégiée, individualisée, continue entre l'enfant, ses parents et le personnel d'encadrement.

Une équipe composée d'un médecin et d'une psychologue apportent leur soutien pour la prévention, la santé et le développement psychomoteur de l'enfant.

Un rendez-vous a lieu avec la directrice, il permet une présentation de l'équipe et de la structure. Les parents prennent connaissance du règlement de fonctionnement.

C'est l'occasion de répondre aux interrogations de la famille et de prendre en compte l'histoire personnelle de l'enfant.

#### **2) L'ADAPTATION**

Elle consiste à accueillir de façon personnalisée chaque enfant, en premier lieu avec ses parents, puis une séparation progressive est établie.

Elle est planifiée avant l'admission de l'enfant dans la structure et elle dure en général une semaine sauf pour les enfants issus de familles connaissant des difficultés particulières, l'adaptation peut être écourtée ou supprimée selon l'urgence.

L'adaptation n'est pas figée, sa durée et son déroulement dépendent de chaque enfant et des possibilités des parents.

Elle permet de faire mutuellement connaissance, de découvrir un nouvel environnement et de créer progressivement une relation de confiance.

Toutes les habitudes de l'enfant sont retranscrites sur un livret d'accueil permettant à l'équipe de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

Il est important de tenir compte de l'éventuel objet transitionnel (tétine, doudou...) pour faciliter la séparation et maintenir le lien entre la maison et le lieu d'accueil.

Lors des transmissions, les professionnelles échangent avec les parents sur l'évolution de l'enfant.

### 3) L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN

L'accueil représente un moment de communication entre les parents, le personnel et l'enfant.

Les transmissions conditionnent la qualité d'accueil de l'enfant, elles sont confidentielles et indispensables pour assurer la continuité des soins et de la prise en charge de l'enfant. Dans les structures collectives, elles sont retranscrites afin d'informer les différents professionnels et les parents lors du départ.

Il est important de valoriser les bons moments de la journée de l'enfant sans oublier les périodes plus difficiles.

L'espace d'accueil doit être attrayant pour l'enfant et agréable pour l'adulte afin que chacun y trouve sa place en toute confiance.

Il est important de pouvoir prendre le temps qu'il faut pour faciliter la séparation ou les retrouvailles. L'enfant, en grandissant, peut ressentir le besoin d'instaurer un rituel qui le rassure. Le « doudou » ou la tétine est aussi un bon moyen d'apaiser ses angoisses et d'être réconforté, ils doivent rester à disposition de l'enfant au cours de la journée.

### 4) L'ACCUEIL DE L'ENFANT PORTEUR D'UN HANDICAP OU D'UNE MALADIE CHRONIQUE.

La convention relative aux droits de l'enfant stipule : « *Les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité* » ; loi du 11 février 2005.

Le service petite enfance peut accueillir des enfants porteurs de handicap, la structure s'adapte aux besoins spécifiques de l'enfant en étroite collaboration avec les parents et les différents partenaires (PMI, CMPP, Médecin, CAMPS).

### 5) L'EVEIL DE L'ENFANT

#### *Le jeu et les activités*

L'enfant est une personne à part entière, un individu qui évolue sans cesse selon son propre rythme. L'aménagement de l'espace qui lui est proposé doit être adapté et évoluer en fonction de ses acquisitions. L'enfant doit se sentir en sécurité affective et matérielle.

Dès la naissance, le jeu est primordial pour l'épanouissement sensoriel, psychique et moteur. Le bébé est avide de découvrir et de communiquer. L'adulte doit rester à l'écoute de tous ses besoins ; il observe, propose et guide le tout-petit dans ses découvertes.

Il va tout mettre en œuvre pour qu'à chaque stade de son développement l'enfant exerce l'autonomie dont il est capable. Il peut ainsi laisser place à son imaginaire.

L'observation de l'enfant permet de lui proposer des activités adaptées à son développement. Les activités libres ou dirigées doivent être proposées à l'enfant, en aucun cas imposées, l'enfant doit pouvoir choisir. Il est encouragé par l'adulte qui garde à l'esprit de lui apprendre à faire seul. Le jeu permet également au tout-petit d'exprimer ses émotions, (joie, pleurs, tristesse, colère, angoisse).

#### *À l'extérieur*

Dans le jardin, les jeux favorisent l'expression corporelle.

Des activités culturelles à l'extérieur (conte, spectacle, sorties) permettent à l'enfant de nouvelles découvertes qui l'amènent vers une socialisation et une autonomie.

## 6) LE TEMPS DU REPAS

En répondant aux besoins individuels de l'enfant, les temps de repas sont considérés comme des moments de plaisirs, de découvertes et d'échanges.

### *Le bébé*

A chaque fois que le bébé manifeste des signes de faim, il est important que le personnel y réponde rapidement pour éviter une trop grande frustration chez l'enfant. Les repas sont donnés individuellement à la demande en respectant les habitudes de chacun, (bras, transat, chaise)

### *Les grands*

Pour les plus grands, les repas sont pris ensemble autour d'une petite table. C'est un moment d'échange, d'apprentissage, de convivialité et de découverte des goûts et des saveurs différentes. L'enfant sera toujours installé à la même place, l'adulte lui garantissant une sécurité temporo spatiale.

Le rythme de chacun est respecté. Les différentes introductions alimentaires sont d'abord effectuées par les parents. On ne force jamais un enfant à manger, toutefois il est sollicité par le professionnel afin de développer ses goûts et de diversifier son alimentation.

## 7) LES SOINS

### *Les soins corporels*

Ils constituent un moment relationnel privilégié entre l'adulte et l'enfant. Ils sont pratiqués en toute intimité, avec douceur et bienveillance et réalisés autant de fois que nécessaire. Le professionnel explique à l'enfant les soins et fait appel à sa participation.

### *Reconnaître la douleur de l'enfant*

Lorsqu'un enfant se fait mal, il est important de reconnaître sa douleur, d'en parler, de le consoler sans pour autant dramatiser. Des soins adaptés lui sont prodigués.

### *L'apprentissage de la propreté*

Le contrôle des sphincters est lié au développement neurologique de l'enfant et ne peut se faire qu'à partir d'un stade de maturation, l'âge n'est pas un critère. L'apprentissage doit débuter à la maison, en accord avec l'enfant et poursuivi dans la structure. C'est un moment délicat où aucune contrainte ou réprimande ne doit être pratiquée sur l'enfant afin de ne pas le bloquer psychologiquement.

### *L'hygiène au quotidien*

L'apprentissage des gestes d'hygiène permet à l'enfant d'acquérir cette notion. Il est important qu'il puisse réaliser qu'il est essentiel à son bien être corporel de se laver dès que cela est nécessaire (lavage de mains, du visage, nettoyage du nez...)

## 8) LE SOMMEIL

### *L'espace de sommeil*

Projet d'établissement 2020

Il est calme, chaleureux, rassurant et sécurisant. Il est personnalisé à chaque enfant afin de lui offrir un repère. L'espace de sommeil évolue en fonction du développement de l'enfant. Afin de répondre à son autonomie, les plus grands investissent les lits couchettes.

#### *Les besoins*

Ils sont différents d'un enfant à l'autre, les rythmes de chacun sont respectés pour préserver sa santé physique et psychologique. L'adulte répond à ces besoins en observant les signes de fatigue de l'enfant. Le rituel d'endormissement est respecté, le doudou systématiquement donné et le personnel est là pour rassurer et accompagner. Un enfant qui refuse de dormir ne sera pas maintenu dans son lit. La durée du sommeil est propre à chaque enfant et son réveil se fait spontanément

### **9) PARTICIPATION DES PARENTS**

#### *Un accueil de qualité*

Il est indispensable pour l'enfant et sa famille d'établir une relation de confiance avec les personnes qui vont le prendre en charge. L'échange et le dialogue sont primordiaux dans cette relation.

#### *Le livret d'accueil*

Les informations concernant les habitudes de l'enfant sont retranscrites par les parents sur le livret d'accueil au moment de l'adaptation. C'est un bon outil d'échange entre la famille et la structure.

#### *Le bilan d'accueil*

Un temps d'échange est programmé environ un mois après l'entrée de l'enfant à la demande des parents ou de la structure.

#### *Les informations*

Les informations sont annotées sur un tableau à la vue des parents, elles les renseignent sur différents sujets : menu, sortie, activité...

#### *Les fêtes*

Les parents sont conviés à différentes fêtes organisées par le service petite enfance.

### **10) SOUTENIR LES FAMILLES CONNAISSANT DES DIFFICULTES PARTICULIERES**

Une prise en charge des familles connaissant des difficultés particulières permet de les accompagner et de les soutenir dans une période difficile (perte d'emploi, problèmes familiaux, séparation, etc).

L'intégration de ces familles souvent isolées et/ou démunies favorise leur insertion sociale.

Les structures de la petite enfance ont un rôle de prévention et proposent un soutien à la parentalité, l'objectif étant de permettre à l'enfant de continuer à évoluer et grandir sereinement, dans un environnement structurant lui donnant la possibilité de s'épanouir pleinement.

Lors de la commission d'attribution, des places sont réservées aux familles connaissant des difficultés particulières, à raison d'une place par tranche de 20 places d'accueil (décret n° 2006.1753 du 23 décembre 2006).

En cours d'année, lorsqu'une situation particulière est signalée par des organismes compétents, la famille passe en priorité dès qu'une place se libère.

## **MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS**

Les relations transversales entre les différents partenaires et le service petite enfance enrichissent le projet d'accueil et permettent d'établir des passerelles entre les structures.

Un intervenant extérieur se déplace à la rencontre des enfants tous les mois. Il permet aux enfants de développer leur imaginaire et leur langage à travers des histoires, des livres, des contes, des chansons .....

Les enfants des structures fréquentent régulièrement la médiathèque et peuvent emprunter des livres.

Des sessions Baby Gym sont également proposées aux enfants des structures collectives.

Des sorties éducatives sont organisées ponctuellement (ferme, pompiers, parc, cueillette...).

## REPARTITION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET VACATAIRES

<p style="text-align: center;"><b>Personnels sur l'ensemble des structures</b></p> <p style="text-align: center;">Une responsable de service Trois agents administratifs</p>	<p style="text-align: center;"><b>Personnels vacataires</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Médecin pédiatre</b></p> <p>Il assure les actions éducatives et de promotion de la santé auprès du personnel. Il élabore le protocole médical et veille à son application.</p> <p>Il assure la visite médicale d'admission et le suivi préventif des enfants, veille à leur bon développement</p> <p style="text-align: center;"><b>Psychologue</b></p> <p>Il veille au bon développement psycho-affectif des enfants accueillis dans la structure. Il participe aux réunions d'équipe.</p> <p>Il intervient auprès du personnel en leur proposant des espaces de parole et de réflexion sur leurs pratiques professionnelles.</p> <p>Il participe aux réunions proposées aux familles. Il assure une permanence une fois par mois et peut recevoir les parents sur rendez-vous.</p>
--	--

### REPARTITION DU PERSONNEL DANS LES QUATRE STRUCTURES et PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

<b>Service d'accueil familial</b> Crèche familiale	<b>Service d'accueil collectif</b> Mini-crèche	<b>Service d'accueil Collectif</b> Multi-accueil « Les Sablons »	<b>Service d'accueil collectif</b> Micro-crèche
<p><b>Une éducatrice de jeunes enfants, directrice</b> responsable du fonctionnement de l'établissement dans un souci constant de procurer aux enfants les meilleures conditions d'accueil, d'éveil et d'épanouissement. Elle assure des visites (prévues ou non) au domicile des assistantes maternelles. Elle participe à la gestion des ressources humaines, à la formation du personnel et à la mise en œuvre du projet éducatif</p>	<p><b>Une Infirmière Diplômée d'État, directrice</b> Elle participe à la gestion des ressources humaines, à la formation du personnel et à la mise en œuvre du projet éducatif et social. Elle entretient des relations régulières avec les familles et les accompagne dans leur fonction parentale. Elle assure le suivi médical. Elle participe à la formation du personnel. Elle assure la mise en œuvre des préconisations et du protocole définis par le médecin.</p>	<p><b>Une Infirmière Diplômée d'État, directrice</b> Elle assure le suivi des enfants, assure la mise en œuvre des préconisations et du protocole définis par le médecin. Elle participe à la gestion des ressources humaines, à la formation du personnel et à la mise en œuvre du projet éducatif et social. Elle entretient des relations régulières avec les familles et les accompagne dans leur fonction parentale.</p>	<p><b>Une éducatrice de jeunes enfants</b> <b>Référente technique, (directrice de la crèche familiale)</b> responsable du fonctionnement de l'établissement dans un souci constant de procurer aux enfants les meilleures conditions d'accueil, d'éveil et d'épanouissement. Elle participe à la gestion des ressources humaines, à la formation du personnel et à la mise en œuvre du projet éducatif</p>

<p>et social. Elle entretient des relations régulières avec les familles et les accompagne dans leur fonction parentale.</p>			<p>relations régulières avec les familles et les accompagne dans leur fonction parentale.</p>
<p><b>Une Infirmière Diplômée d'État</b> Elle assure le suivi des enfants. Elle assure des visites au domicile des assistantes maternelles. Elle participe à la formation du personnel. Elle assure la mise en œuvre des préconisations et du protocole définis par le médecin</p>	<p><b>Une éducatrice de jeunes enfants</b> Elle assure le suivi éducatif des enfants Elle participe à la gestion des ressources humaines, à la formation du personnel et à la mise en œuvre du projet éducatif et social. Elle entretient des relations régulières avec les familles et les accompagne dans leur fonction parentale.</p>		<p><b>Une Infirmière Diplômée d'État,</b> Elle assure le suivi des enfants. Elle participe à la formation du personnel. Elle assure la mise en œuvre des préconisations en cas d'enfant malade ou d'accident.</p>
<p><b>un Educateur de jeunes enfants en encadrement d'enfants</b> qui accueille par petits groupes les enfants et les assistantes maternelles au sein de la structure. Elle propose des activités en vue de favoriser leur développement psycho affectif, moteur et intellectuel. Elle participe aux animations extérieures. Elle participe aux sorties avec les enfants. Elle se rend au domicile des assistantes maternelles et propose des temps de jeu avec les enfants.</p> <p><b>10 assistantes maternelles agréées</b> par le Président du Conseil Départemental Elles accueillent 3 ou 4 enfants à leur domicile. Elles participent à toutes les activités organisées par la crèche familiale. Elles assurent les soins d'hygiène et les repas. Elles participent à leur</p>	<p><b>Des auxiliaires de puériculture et des personnes titulaires du CAP petite enfance ou du BEP sanitaire et social</b> chargés de l'encadrement des enfants prennent soin individuellement et collectivement des enfants qui leurs sont confiés.</p>	<p><b>Des auxiliaires de puériculture et des personnes titulaires du CAP petite enfance ou du BEP sanitaire et social</b> à temps plein sont chargés de l'encadrement des enfants, prennent soin individuellement et collectivement des enfants qui leur sont confiés. Leur objectif est de favoriser le développement psycho-affectif, moteur et intellectuel des enfants en menant leurs actions en direction du projet éducatif de la structure. Ils veillent au respect des règles d'hygiène et de sécurité.</p>	<p><b>Trois personnes titulaires du CAP petite enfance</b> chargés de l'encadrement des enfants prennent soin individuellement et collectivement des enfants qui leurs sont confiés. Leur objectif est de favoriser le développement psycho-affectif, moteur et intellectuel des enfants en menant leurs actions en direction du projet éducatif de la structure. Ils veillent au respect des règles d'hygiène et de sécurité.</p>

Accusé de réception en préfecture  
095-219504271-20191217-DEL2019121221-  
DE  
Date de télétransmission : 17/12/2019  
Date de réception en préfecture : 17/12/2019

développement psycho-affectif et moteur. Elles assurent un rôle éducatif sans prendre la place des parents.			
<b>Un agent d'entretien à temps partiel</b> est chargé de l'hygiène des locaux et de l'entretien du linge.	<b>Un agent d'entretien</b> est chargé de l'hygiène des locaux et de l'entretien du linge. Il assure la bonne réception des repas fournis par un prestataire extérieur et préparés dans une cuisine scolaire.	<b>Un agent d'entretien</b> est chargé de l'hygiène des locaux et de l'entretien du linge. Il assure la bonne réception des repas fournis par un prestataire extérieur et préparés dans une cuisine scolaire.	<b>Un agent d'entretien à temps partiel</b> est chargé de l'hygiène des locaux et de l'entretien du linge. Il assure la bonne réception des repas fournis par un prestataire extérieur et préparés dans une cuisine scolaire.

## LES MODALITES DE FORMATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

### La formation continue

Les assistantes maternelles de la crèche familiale bénéficient de diverses formations inscrites dans le cadre du plan de formation communal.

Différents partenaires contribuent à la formation du personnel :

la CAF du Val d'Oise

le Conseil Départemental

le CNFPT

l'intercommunalité (FIL VALMONT).

des organismes privés...

Durant ces temps de formation, les enfants sont pris en charge en petits groupes à la crèche familiale ou accueillis chez d'autres assistantes maternelles.

L'infirmière et le médecin reçoivent les assistantes maternelles par petits groupes leur permettant de revoir avec elles leurs connaissances sur les risques d'accident, les gestes d'urgence, les soins à pratiquer et de se mettre en situation afin d'être opérationnelles au moment venu.

La psychologue reçoit les assistantes maternelles par petits groupes afin de travailler autour d'un thème. Par ailleurs, elles bénéficient d'une analyse de leurs pratiques professionnelles.

Plusieurs fois par an, une réunion administrative ou/et éducative se déroule le soir avec les assistantes maternelles et l'équipe encadrante de la crèche familiale. Elles sont animées par la directrice avec la participation de l'infirmière, du psychologue, du pédiatre, et de l'Educateur jeunes enfants et éventuellement de l'élue à la Petite Enfance et de la responsable du service.

## LE SUIVI PROFESSIONNEL DES ASSISTANTES MATERNELLES

Il est obligatoire et est assuré par la directrice et l'infirmière par des visites au domicile, prévenues ou non.

Ce suivi a un double objectif :

- soutenir l'assistante maternelle par un accompagnement constructif fait de conseils
- vérifier que les conditions d'accueil sont toujours réunies

Lors de leurs venues à la crèche, les assistantes maternelles bénéficient de moments d'échanges avec l'équipe pluridisciplinaire :

- des entretiens ponctuels avec la directrice sont mis en place à la demande des deux parties.
- des temps d'échanges informels avec l'équipe sont courants.

## **CONCLUSION :**

Ainsi, l'accueil des tout-petits tient bien une place privilégiée dans le projet municipal.

La ville s'efforce de maintenir le meilleur niveau de qualité d'accueil en s'appuyant sur un personnel compétent qui bénéficie de formations régulières sur différents thèmes afin d'enrichir ses pratiques professionnelles.

La Commune cherche à développer des modes d'accueil diversifiés afin de répondre au mieux aux attentes des parents pour la prise en charge de leurs enfants.

Le bien-être de l'enfant et de sa famille sont bien au cœur de ce projet.